

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	9
Absents	9
Votants	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

12 octobre 2023

Date d'affichage

20 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à dix-sept heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, Don Marc ALBERTINI, François MARTINETTI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Sébastien GUIDICELLI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Stella MORACCHINI,.

Suppléés : François BENEDETTI par Louis VINCENTI, Jean Noël GIUDICI par Guillaume SANTONI.

Absents ayants donné pouvoir : Angèle MANFREDI à Marie-Toussainte SISTI-BALARD, Xavier LUCIANI à Ange PIERI, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, André ROCCHI à Christian PAOLI, Muriele ELEGANTINI à Agnulina ANDREANI, Jean Jacques FRATICELLI à Sébastien GUIDICELLI, Lisa FRANCISCI à Anne Marie CHIODI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, François TIBERI à Jean Marc PINELLI.

Absents : Antoine OTTAVI, Marie Félicia CRISTOFARI, Jacques BARTOLI, Esteban SALDANA, Jean Noël PROFIZI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Philippe GIOVANNI, Philippe SUSINI.

Secrétaire de séance : Stella MORACCHINI.

Délibération n° 6423 Objet : Attribution et autorisation de signature marché de construction d'une école des Arts à Migliacciaru – Marché de travaux - lot 9.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie pour avis sur l'appel d'offres de **construction d'une Ecole des Arts** concernant le **lot 9**, selon une procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 et R.2142-15 du Code de la Commande Publique.

Rappel des faits : Le marché concerne la construction d'une école des Arts à Migliacciaru.

Le lot 01 (gros œuvre) a été engagé selon une procédure adaptée restreinte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP), avec remise de prestation. Il a été attribué lors du

Conseil communautaire du 26 septembre 2022 avec un avis favorable de la commission d'Appel d'Offres. Les lots 02 à 12 ont été engagés selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les lots 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11 et 12 ont été attribués lors des Conseils communautaire des 21 mars 2023 et 30 juin 2023 avec un avis favorable de la commission d'Appel d'Offres.

La présente délibération concerne l'attribution du lot 9, Plomberie-CVC.

Pour mémoire, le candidat retenu par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 mars 2023 n'ayant pas fourni les attestations fiscales et sociales obligatoires, sa candidature a été éliminée en application de l'article 48 du Décret n°2016-361, une nouvelle publicité a donc été relancée.

RAPPORT DE PRESENTATION

I – OBJET DU MARCHE

Construction d'une Ecole des Arts – Lot 9.

Déroulement de la consultation : Cette consultation a été engagée selon une procédure adaptée ouverte, en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (CCP).

II – NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

Le marché est alloti comme suit :

Lot n°01 : Gros œuvre (procédure dédiée)

Lot n°02 : Chapes

Lot n°03 : Etanchéité

Lot n°04 : Menuiseries extérieures aluminium - occultations

Lot n°05 : Métallerie - serrurerie

Lot n°06 : Cloisons, doublage, plafonds, peinture

Lot n°07 : Menuiseries intérieures bois – mobilier - parquet

Lot n°08 : Sol moquette – revêtements muraux carrelés

Lot n°09 : CVC, plomberie

Lot n°10 : Electricité CFA/CFO

Lot n°11 : Appareils élévateurs

Lot n°12 : Matériel scénographique

La présente délibération **concerne uniquement le lot 9**, passés en **procédure adaptée ouverte en application de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique**.

III – ECONOMIE GENERALE

- **Un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé le 12 avril 2022 avec remise des offres le 18 mai 2022.**

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 2 réponses relatives au présent appel d'offres pour ce lot.

- Le candidat retenu par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 21 mars 2023 après avis de la CAO n'ayant pas fourni les attestations fiscales et sociales obligatoires, sa candidature a

été éliminée en application de l'article 48 du Décret n°2016-361, une nouvelle publicité a été relancée.

➤ **Un nouvel appel d'offres concernant ce lot a été lancé en procédure adaptée le 12 juillet 2023 avec remise des offres le 8 septembre 2023.**

Le registre des dépôts faisait mention de la réception de 3 réponses relatives à l'appel d'offres relancé.

- Au vu des offres reçues, l'acheteur a procédé à l'élimination de l'offre d'un candidat en application de l'article R 2152-1 du Code de la Commande Publique, en ce que son offre était inappropriée au sens de l'article L2152-4 du même Code.
- Au vu des offres reçues, l'acheteur a été décidé de recourir à la négociation sur les prix et la valeur technique avec les deux candidats dont les offres étaient conformes.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie pour avis le 19 octobre 2023 à 16h30, concernant le lot 9.

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres établie par le Maître d'œuvre, elle a décidé :
De donner un avis favorable à l'attribution du lot 9 suivant le tableau ci-dessous :

N° de lots	Attributaire	Montant en € h.t
9 : CVC Plomberie	Eurl alex services 20243 - PRUNELLI DI FIUMORBO	524 457,18

IV – DUREE DU MARCHE

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 20 mois, hors période de préparation de chantier.
La période de préparation du chantier est de 2 mois.

V– CHOIX DE LA PROCEDURE

Procédure adaptée ouverte, en application des articles R.2123-1 du Code de la Commande Publique.
Après lecture du rapport de présentation, Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution du marché et de l'autoriser à signer le marché nécessaire avec le candidat qu'elle aura choisi après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.
Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Donne** acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- **Décide** d'attribuer le lot suivant selon le tableau ci-dessous :

N° de lots	Attributaire	Montant en € h.t
9 : CVC Plomberie	Eurl alex services 20243 - PRUNELLI DI FIUMORBO	524 457,18

- **Autorise** Monsieur le Président à signer le lot susvisé du marché de construction d'une Ecole des Arts à Migliacciaru avec le candidat susmentionné,

- **Autorise** Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

**Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

le Président